



**BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SÉANCE DU 1 OCTOBRE 2024 À 18H00**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération  
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

**Présents :**

1	AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	
2	AIX-LES-BAINS	FRUGIER Michel	
3	AIX-LES-BAINS	MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	
4	BOURDEAU	DRIVET Jean-Marc	Pouvoir de Nathalie FONTAINE
5	BRISON SAINT INNOCENT	CROZE Jean-Claude	
6	CHINDRIEUX	BARBIER Marie-Claire	Pouvoir de Armelle PERSON
7	CONJUX	SAVIGNAC Claude	
8	DRUMETTAZ-CLARAFOND	BEAUX-SPEYSER Danièle	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
9	ENTRELACS	BRAISSAND Jean-François	
10	LA BIOLLE	NOVELLI Julie	
11	LE BOURGET DU LAC	MERCAT Nicolas	
12	LE BOURGET DU LAC	SIMONIAN Edouard	
13	PUGNY-CHATENOD	CROUZEVIALLE Bruno	
14	RUFFIEUX	ROGNARD Olivier	Pouvoir de Brigitte TOUGNE-PICAZO
15	SAINT OFFENGE	GELLOZ Bernard	
16	SAINT PIERRE DE CURTILLE	DILLENSCHNEIDER Gérard	
17	TRESSERVE	LOISEAU Jean-Claude	
18	TREVIGNIN	CHAPUIS Nicolas	
19	VIVIERS-DU-LAC	AGUETTAZ Robert	
20	VOGLANS	MERCIER Yves	

17 communes présentes

**Absents excusés :**

AIX-LES-BAINS	Thibaut GUIGUE
GRESY-SUR-AIX	Florian MAITRE
VIONS	Manuel ARRAGAIN

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 24 SEPTEMBRE 2024, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 10 projets de délibérations.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 20 présents et 4 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



## DÉLIBÉRATION

N° : 5      Année : 2024  
Exécutoire le 08 OCT. 2024  
Publiée / Notifiée le : 08 OCT. 2024  
Visée le : 08 OCT. 2024

### COMMANDE PUBLIQUE

**Accord cadre n° 2024-024 - Groupement de commandes entre Grand Lac, le CIAS Grand Lac, 9 communes de Grand Lac et le SIVS de Chautagne - Fourniture de solutions d'impressions, de consommables et des prestations associées  
Lot 1 : Achats / locations de matériels d'impressions neufs / reconditionnés, maintenance associée – Attribution – Complément à la délibération du 3 septembre 2024**

Monsieur le Président rappelle l'objet du marché, portant sur l'acquisition et le renouvellement de la fourniture et des services associés pour le matériel d'impression.

Cet accord cadre a été passé en groupement de commandes entre Grand Lac, le CIAS Grand Lac, le SIVSC de Chautagne et 9 communes du territoire, à savoir : Grésy-sur-Aix, Motz, Bourdeau, Drumettaz-Clarafond, La Biole, Chindrieux, Ruffieux, Entrelac et Mouxy.

Grand Lac a été désigné coordonnateur.

L'accord cadre est passé pour une durée de 5 ans ferme.

La consultation a fait l'objet d'une décomposition en 3 lots :

- Lot 1 : Achats/locations de matériels d'impressions neufs/reconditionnés, maintenance associée ;
- Lot 2 : Reprise en maintenance de matériels d'impressions multimarques existants.
- Lot 3 : Fourniture de logiciels de gestions de flux d'impressions multimarques.

Le Bureau communautaire du 3 septembre 2024 a procédé à l'attribution des lots 1 et 3 de ce marché, au vu des critères fixés (60 % valeur technique / 40 % prix), le lot 2 ayant été classé infructueux.

L'attributaire indiqué dans la délibération du 3 septembre pour le lot 1 est l'entreprise REX ROTARY. Il s'avère que l'offre réceptionnée et analysée est bien celle du groupement d'entreprises REX ROTARY / FRANFINANCE LOCATION.

Il convient donc de compléter la délibération du 3 septembre 2024 en précisant que l'attributaire est bien le groupement d'entreprises REX ROTARY / FRANFINANCE LOCATION.

Pour une complète information de l'Assemblée, Monsieur le Président précise que toutes les pièces relatives à l'attribution de ce marché sont à sa disposition auprès du service marché.

Les crédits devront faire l'objet d'une inscription annuelle aux budgets pour les différents services de Grand Lac et du CIAS de Grand Lac.

---

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE le complément apporté à la délibération du 3 septembre 2024 afin de rectifier l'erreur matérielle précitée.

Aix-les-Bains, le 1<sup>er</sup> octobre 2024

Le Président,  
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,  
Julie NOVELLI

- |   |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>- Délégués en exercice : 33</li><li>- Présents : 20</li><li>- Présents et représentés : 24</li><li>- Votants : 24</li><li>- Pour : 24</li><li>- Contre : 0</li><li>- Abstentions : 0</li><li>- Blancs : 0</li></ul> |
|---|

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Délibération 5 : Accord cadre n. 2024-024 - Groupement de commandes entre Grand Lac, le CIAS Grand Lac, 9 communes de Grand Lac et le SIVS de Chautagne - Fourniture de solutions d'impressions, de consommables et des prestations associées - Lot 1 : Achats / locations de matériels d'impressions neufs / reconditionnés, maintenance associée - Attribution - Complément à la délibération du 3 septembre 2024

---

**Date de transmission de l'acte :** 08/10/2024

**Date de réception de l'accusé de réception :** 08/10/2024

---

**Numéro de l'acte :** d5170 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20241001-d5170-DE

---

**Date de décision :** 01/10/2024

**Acte transmis par :** ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique  
1.1. Marchés publics  
1.1.2. Dossier du marché (travaux, fournitures, services)